

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 825

21 avril 2010

SOMMAIRE

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l.	39576	Luxbra S.à r.l.	39596
Aberdeen Global	39591	Luxion S.à r.l.	39571
Adriatic Fund Management S.à r.l.	39582	Médiatteam SA	39572
Alma Capital Europe	39600	Melpa International S.A.	39567
Andracord Holding S.A.	39596	M&G Packaging s.à r.l.	39593
Banyan	39594	MMR Invest S.A.	39554
Bateman Luxembourg S.A.	39594	Outox Direct	39579
BML Services S.A.	39594	Patrimony Investments	39572
BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.	39581	PEF Whittington House Investment S.à r.l.	39596
B.O.B. S.A.	39595	PH.International S.A.	39565
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	39581	Pyramus S. à r.l.	39599
Chemtex Global S.à r.l.	39593	Quintiles Holdings	39586
Citrus Junos S. à r. l.	39574	Regate Holding S.A.	39600
Cofima III S.A.	39582	Resorts Estate Investment S.A.	39564
Compagnie Privée de l'Etoile S.A.	39592	SH Group Global Licensing, S.à r.l.	39593
Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A.	39591	Signifer S.A.	39600
Crocusa Holding S.A.	39585	Skandinaviska Enskilda Banken S.A.	39596
Daleo Investment S.A.	39574	Starwood GT Investments S.à r.l.	39595
DBIT	39591	Starwood GT Licensing Lux S.à r.l.	39594
Driven S.A.	39586	SunGem SubSerFinCo S.à r.l.	39593
East&West Finances S.A.	39570	Thalia Fund Management Company (Lux) S.A.	39592
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.	39567	The Private Equity Company SA	39593
GECGE Kosik Investors S.à r.l.	39574	UBS VA N°1 Fund Management Company S.à r.l.	39595
Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.	39592	VIII City Tower Holdings S.à r.l.	39592
Heart of Stone	39597	Vilo International S.A.	39579
Imza S.A.	39597	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l.	39591

MMR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 147.759.

In the year two thousand and ten, on the fifth of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Rafal CZEREDYS, manager, residing at ul. Szepietowska 33, 01-850 Warsaw, (Poland).
- 2) Mr. Marek CZEREDYS, manager, residing at ul. Hoene-Wronskiego 9, 00-434 Warsaw, (Poland).
- 3) Mr. Michal CZEREDYS, manager, residing at ul. Slominskiego 15/32B, 00-195 Warsaw, (Poland).

All three here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as here-above mentioned, have requested the undersigned notary to state the following:

A) That the private limited liability company governed by the laws of Luxembourg "MMR Invest S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147759, has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 4th of August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1789 of the 16th of September 2009,

and that its bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 11th February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) That the appearing parties are the sole current partners of the Company and that the appearing parties have proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and one thousand five hundred and eighty Polish zlotys (401,580.- PLN) so as to raise it from its present amount of three hundred and ninety-eight thousand eight hundred and twenty Polish zlotys (398,820.- PLN) to eight hundred thousand and four hundred Polish zlotys (800,400.- PLN).

Second resolution

The meeting resolves to issue eight hundred and seventy-three (873) new share-quotas with a par value of four hundred and sixty Polish zlotys (460.- PLN), issued with a total share premium of sixteen million sixty-three thousand and two hundred Polish zlotys (16,063,200.- PLN), having the same rights and privileges as the existing share-quotas and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Intervention - Subscription - Payment

The meeting states that these new share-quotas are subscribed as follows:

- Mr. Marek CZEREDYS, prenamed and represented as here-above mentioned, (the "Subscriber 1"): eight hundred and fifty-three (853) new share-quotas of the Company with a par value of four hundred and sixty Polish zlotys (460.- PLN), issued with a share premium per share-quota of eighteen thousand four hundred Polish zlotys (18,400.- PLN);

- Mr. Michal CZEREDYS, prenamed and represented as here-above mentioned, (the "Subscriber 2"): twenty (20) new share-quotas of the Company with a par value of four hundred and sixty Polish zlotys (460.- PLN), issued with a share premium per share-quota of eighteen thousand four hundred Polish zlotys (18,400.- PLN);

and that full payment for such new share-quotas is made by the following contributions in kind:

- Subscriber 1:

* two million four hundred and sixty four thousand eight hundred and eighty-five (2,464,885) shares of the company governed by the laws of Poland "ARCUS S.A.", established and having its registered office in Mila Street 2, 00-180 Warsaw, (Poland), at the value of six Polish zlotys point one four four one (6.1441 PLN) per share, and

* nine hundred and fifty thousand (950,000) shares of the company governed by the laws of Poland "INFORSYS S.A.", established and having its registered office in Jana Pawla II nr 24, 05-250 Radzymin, (Poland), at the value of zero Polish zlotys point nine nine three four (0.9934 PLN) per share.

- Subscriber 2: three hundred and seventy-nine thousand (379,000) shares of the company governed by the laws of Poland "INFORSYS S.A.", established and having its registered office in Jana Pawla II nr 24, 05-250 Radzymin, (Poland), at the value of zero Polish zlotys point nine nine three four (0.9934 PLN) per share.

39555

Third resolution

The meeting resolves to accept said subscriptions and payment and to allot eight hundred and seventy-three (873) share-quotas to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The meeting resolves to change the legal form of the private limited liability company "MMR Invest S.à r.l." and to adopt the form of a public limited company, which will henceforth be denominated "MMR Invest S.A.".

Fifth resolution

The meeting resolves to exchange the old share-quotas ("parts sociales") against the same number of new shares, so that the share capital will henceforth be represented by one thousand seven hundred and forty (1,740) shares with a nominal value of four hundred and sixty Polish zlotys (460.- PLN).

By this transformation of the private limited liability company into a public limited company, no new company is created; the public limited company is the continuation of the private limited liability company such as it existed until now, with the same legal personality and without no change intervening so much in the assets than in the liabilities of the Company.

*Report of the independent auditor
("Réviseur d'entreprises")*

A report, dated February 26th, 2010, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises"), "AbaCab S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 50 797, with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, according to articles 26-1, 31-1 and 32-1 (5) of the modified law of August 10th, 1915 on commercial companies, is attached to the present deed.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscribers, prenamed and represented as stated here before, declare:

- that all the shares brought in are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;
- that such shares are legally and conventionally freely transferable;
- that they are, in their quality as contributors, the sole owners of the shares brought in;
- that all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Sixth resolution

The meeting resolves, as a result of the above adopted resolutions, to proceed to a complete rewording of the Company's articles of association as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "MMR Invest S.A." (the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles")

The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is set up for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

Art. 2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at eight hundred thousand and four hundred Polish zlotys (800,400.- PLN), represented by one thousand seven hundred and forty (1.740) shares with a par value of four hundred and sixty Polish zlotys (460.- PLN) per share.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company, divided into category A directors and category B directors.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of directors. In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or by two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one category A director and one category B manager or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication

used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the 27th of April at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company begins on January 1st and terminates on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Seventh resolution

The meeting resolves:

1. to fix the number of directors at four (4) and the number of statutory auditors at one (1);
2. to appoint the following persons as directors:

directors of category A:

- Mr. Rafal CZEREDYS, prenamed, Chairman of the Board of Directors;
- Mr. Michal CZEREDYS, prenamed;

directors of category B:

- Mrs. Genevieve BLAUEN-ARENDT, company director, born in Arlon, (Belgium), on September 28, 1962, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
- Mr. Marc SCHMIT, chief accountant, born in Luxembourg, on May 13, 1959, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

3. to appoint Mr. Marco RIES, chartered accountant, born in Esch/Alzette, on January 6, 1959, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, as statutory auditor.

4. The mandates of the directors and of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at 3,950.- EUR.

The total amount of the capital increase and the share premium is estimated at 4,178,878.17 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

ONT COMPARU

- 1) Monsieur Rafal CZEREDYS, manager, demeurant à ul.Szepietowska 33, 01-850 Varsovie, (Pologne).
- 2) Monsieur Marek CZEREDYS, manager, demeurant à ul. Hoene-Wronskiego 9, 00-434 Varsovie, (Pologne).
- 3) Monsieur Michal CZEREDYS, manager, demeurant à ul. Slominskiego 15/32B, 00-195 Varsovie, (Pologne).

Tous trois ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "MMR Invest S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147759, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1789 du 16 septembre 2009,

et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent un mille cinq cent quatre-vingts zlotys polonais (401.580,- PLN) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent vingt zlotys polonais (398.820,- PLN) à huit cent mille quatre cents zlotys polonais (800.400,- PLN).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre huit cent soixante-treize (873) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante zlotys polonais (460,- PLN), émises avec une prime d'émission totale de seize millions soixante-trois mille deux cents zlotys polonais (16.063.200,- PLN), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Intervention - Souscription - Payement

L'assemblée déclare que les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Marek CZEREDYS, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, (le "Souscripteur 1"): huit cent cinquante-trois (853) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de quatre cent soixante zlotys polonais (460,- PLN), émises avec une prime d'émission par part sociale de dix-huit mille quatre cents zlotys polonais (18.400,- PLN);

- Monsieur Michal CZEREDYS, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, (le "Souscripteur 2"): vingt (20) nouvelles parts sociales de la Société avec une valeur nominale de quatre cent soixante zlotys polonais (460,- PLN), émises avec une prime d'émission par part sociale de dix-huit mille quatre cents zlotys polonais (18.400,- PLN);

et que la libération de ces nouvelles parts sociales a lieu par les apports en nature suivants:

- Souscripteur 1:

* deux millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq (2.464.885) actions de la société de droit polonais "ARCUS S.A.", établie et ayant son siège social à Mila Street 2, 00-180 Varsovie, (Pologne), à la valeur de 6 zlotys polonais virgule un quatre quatre un (6,1441 PLN), et

* neuf cent cinquante mille (950.000) actions de la société de droit polonais "INFORSYS S.A.", établie et ayant son siège social à Jana Pawla II n° 24, 05-250 Radzymin, (Pologne), à la valeur de zéro zlotys polonais virgule neuf neuf trois quatre (0,9934 PLN).

- Souscripteur 2: trois cent soixante-dix-neuf mille (379.000) actions de la société de droit polonais "INFORSYS S.A.", établie et ayant son siège social à Jana Pawla II n° 24, 05-250 Radzymin, (Pologne), à la valeur de zéro zlotys polonais virgule neuf neuf trois quatre (0,9934 PLN).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer huit cent soixante-treize (873) parts sociales aux souscripteurs susmentionnés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société à responsabilité limitée "MMR Invest S.à r.l." et d'adopter la forme d'une société anonyme, qui portera dorénavant la dénomination de "MMR Invest S.A."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'échanger les anciennes parts sociales contre le même nombre de nouvelles actions, de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par mille sept cent quarante (1.740) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante zlotys polonais (460,- PLN).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée; la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Est annexé aux présentes un rapport, daté du 26 février 2010, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant, "AbaCab S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 50797, avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, conformément aux articles 26-1, 31-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les souscripteurs prédits, pré-désignés et représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que toutes les actions apportées sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leur qualité d'apporteurs, les seuls propriétaires des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Sixième résolution

L'assemblée décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, de procéder à une refonte complète des statuts de la Société comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MMR Invest S.A." (la "Société") régie par les dispositions légales applicables à une telle entité (ci-après la "Société"), et particulièrement la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille quatre cents zlotys polonais (800.400,- PLN), représenté par mille sept cent quarante (1.740) actions d'une valeur nominale de quatre cent soixante zlotys polonais (460,- PLN) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, répartis en administrateurs de catégorie A et en administrateurs de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide:

1. de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1);
2. de nommer les personnes suivantes comme administrateurs:

administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Rafal CZEREDYS, pré-désigné, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michal CZEREDYS, pré-désigné;

administrateurs de catégorie B:

- Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
- Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

3. de nommer Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch/Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, comme commissaire aux comptes.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

39564

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 3.950,- EUR.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 4.178.878,17 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2010. Relation: GRE/2010/801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037469/558.

(100036835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Resorts Estate Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.708.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "IFS International Financial Solutions AG", avec siège social à CH-6304 Zug, Suisse, 15, Alpentrasse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Zug sous le numéro CH-170.3.030.014-2

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "RESORTS ESTATE INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 80708, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 800 du 24 septembre 2001.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers et de la Société, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société, même inconnue à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B et sous le numéro 58545, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion du liquidateur.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 17 février 2010, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions et approuve les comptes de liquidation, et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2103. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038394/71.

(100037882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

PH.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.765.

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PH.International S.A. avec siège social à L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 71.765, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 916 en date du 2 décembre 1999, modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, le 5 février 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 754 en date du 28 mars 2008. L'Assemblée est ouverte à 11h30 sous la présidence de Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Howald, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa SENE, assistant junior, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Howald, et modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

- 2) Fixation du siège social.
- 3) Constatation du changement d'adresse du commissaire aux comptes.
- 4) Acceptation de la démission d'un administrateur.
- 5) Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée de six ans.
- 6) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ainsi que la procuration.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Howald et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Howald. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le siège social du commissaire aux comptes Inter-Conseils S.à.r.l. a été transféré à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission à compter de ce jour de l'administrateur WOODMAN INC, avec siège à Francis Rachel Street, Victoriam, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Registre de Commerce des Seychelles sous le numéro 011873, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée de six ans dans la fonction d'administrateur la société BRADFIELD INC, avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (Seychelles), inscrite au Registre de Commerce de Victoria sous le numéro 038974.

Sixième résolution

La société est valablement engagée conformément au dernier alinéa de l'article 6 des statuts, soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Arend; Muhovic; Sene, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1655. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038396/71.

(100038166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 820.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.069.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 février 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 8 février 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2010, de Monsieur Michael Bernard Leigh Tose au poste de gérant A.

- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet au 27 janvier 2010 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, 14 Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Frédéric Berthier, gérant A;

- Monsieur Richard Butler, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010038670/23.

(100038057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Melpa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.519.

L'an deux mille dix,

Le vingt-deux février,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MELPA INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 821 du 16 avril 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 145.519.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent quarante et un mille euros (EUR 341.000,00), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

2. Souscription et paiement des mille nouvelles actions par "JARVIS ASSET MANAGEMENT S.A.".

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à trois cent quarante et un mille euros (EUR 341.000,00), représenté par mille cent (1.100) actions ordinaire d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune".

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent quarante et un mille euros (EUR 341.000,00), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir "JARVIS ASSET MANAGEMENT S.A.", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town,

ici représentée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5 Capital social (premier alinéa).

5.1 Le capital social est fixé à trois cent quarante et un mille euros (EUR 341.000,00), divisé en mille cent (1.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten,

On the twenty-second day of February,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MELPA INTERNATIONAL S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of the notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on 9 March 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 821 on 16 April 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 145,519.

The meeting was opened with Mr Ahcène BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Miss Catherine BURGRAFF, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Olga MILYUTINA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital with an amount of three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.00) to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to three hundred forty-one thousand euro (EUR 341,000.00), by creating one thousand (1,000) new shares, to be fully paid up in cash, having the same rights and advantages as the existing shares.

2. Subscription and payment of the one thousand (1,000) new shares by "JARVIS ASSET MANAGEMENT S.A."

3. Subsequent modification of the paragraph 1 of article five of the Company's Articles of Incorporation to be read as follows:

"The subscribed share capital is set at three hundred and forty-one thousand euro (EUR 341,000.00) consisting of one thousand one hundred (1,100) ordinary shares with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310.00)".

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.00), in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) to three hundred forty-one thousand euro (EUR 341,000.00), by the creation and the issue of one thousand (1,000) new shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.00) each to be fully paid up in cash, having the same rights and advantages as the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided the sole shareholder, namely "JARVIS ASSET MANAGEMENT S.A.", a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Road Town,

here represented by Mr Ahcène BOULHAIS, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 February 2010,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe to the capital increase here above decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" Art. 5. Share Capital (first paragraph).

5.1. The subscribed share capital is set at three hundred and forty-one thousand euro (EUR 341,000.00) consisting of one thousand one hundred (1,100) ordinary shares with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310.00), each."

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2,100,00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: A. Boulhais, C. Burgraff, O. Milyutina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038403/156.

(100037958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAST&WEST FINANCES S.A.", ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite sous le numéro B 140.846 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 11 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph DELREE, demeurant professionnellement à Clervaux, qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-six mille euros (1.036.000.- EUR) à un million cent trente-six mille euros (1.136.000.- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-six mille euros (1.036.000.- EUR) à un million cent trente-six mille euros (1.136.000.-EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cent (100) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire actuel Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, moyennant apport en numéraire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 6 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cent trente-six mille euros (1.136.000.- EUR), représenté par mille cent trente-six (1.136) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DELREE, M. KRECKE, R. THILL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. LAC/2010/11157. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038412/63.

(100038297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Luxion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.310.

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rogerio Alexandre DE JESUS GONCALVES PEREIRA, artisan, né à Porto Alexandre (Angola), le 16 avril 1961, demeurant à L-4735 Pétange, 82, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LUXION S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115310, (la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "LUXION Sàrl Unipersonnelle", suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 17 juin 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch:

* en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1877 du 30 juillet 2008, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Real Constructions Lux S.à r.l.", et

* en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2958 du 15 décembre 2008, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société ("Associé Unique"), et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 16;
- de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article 18;
- de supprimer les articles 24 et 25 des statuts;
- de supprimer les mots "Frais et honoraires - Pouvoirs" dans l'intitulé "Titre VI", et
- d'ajouter dans l'article 17 des statuts un deuxième alinéa avec la teneur suivante:

"Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE JESUS GONCALVES PEREIRA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1 mars 2010. Relation GRE/2010/691. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038406/51.

(100038028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038831/9.

(100038010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Médiatteam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 40.571.

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Médiatteam S.A.", établie et ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40571, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 24 octobre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Christine DOERNER:

- en date du 7 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 29 avril 1993, et
- en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 11 avril 1995,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 12 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Inscription de la date d'assemblée générale annuelle dans les statuts de la Société en incluant dans l'article 13 un nouvel alinéa 4 ayant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} février 2010, le siège social d'Esch-sur-Alzette à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'inscrire dans les statuts de la Société la date d'assemblée générale annuelle en incluant dans l'article 13 un nouvel alinéa 4 ayant la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2) de l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PERRONE - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2010. Relation GRE/2010/666. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038405/68.

(100038167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Citrus Junos S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.736.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 25 février 2010

L'associé unique décide de nommer comme gérant supplémentaire de la société Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038447/14.

(100037043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Daleo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société:

Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société:

La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143.377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour fin aux mentions de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Pour DALEO INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010038438/16.

(100037600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 99.877.

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of February,

before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

(i) "GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à.r.l." a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1160 Luxembourg, 12-14 Boulevard d'Avranches,

and

(ii) "GOLUB KOSIK INVESTORS LLC", a limited liability company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Chicago, Illinois, United States,

both here represented by Maître Pierre Feltgen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies, given in Luxembourg and Chicago (USA) on January, 2010.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "GECGE Kosik Investors S.à.r.l." (hereinafter "the Company"), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.877, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 12-14 Bd d'Avranches, incorporated by a notarial deed on February 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°516 dated May 17, 2004.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed dated September 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°243 of February 2, 2006, pursuant to a deed dated

March 31, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1541 of August 11, 2006, and finally pursuant to a deed dated May 25th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°274 of February 09, 2009,

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to decrease the subscribed capital by two million Euro (2.000.000.- EUR) in order to reduce the share capital from its current amount of six million nine hundred and forty-one thousand four hundred Euro (6.941.400.- EUR) to four million nine hundred and forty-one thousand four hundred Euro (4.941.400.- EUR) by way of cancellation of eighty thousand (80.000) existing shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and by repayment in cash of an amount of two million Euro (2.000.000.- EUR) to the shareholders, allocated as follows:

- one million eight hundred and seventy-five thousand Euro (1.875.000.-EUR) to GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à.r.l. consequently to the cancellation of seventy-five thousand (75.000) shares owned by GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à.r.l.,

- one hundred and twenty-five thousand Euro (125.000.- EUR) to GOLUB KOSIK INVESTORS LLC consequently to the cancellation of five thousand (5.000) shares owned by GOLUB KOSIK INVESTORS LLC.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at four million nine hundred and forty-one thousand four hundred Euro (4.941.400.- EUR) represented by one hundred and ninety-seven thousand six hundred and fifty-six (197.656) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février,

par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

(1) "GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit de Luxembourg établie et ayant son siège social au 12-14 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

et

(ii) "GOLUB KOSIK INVESTORS LLC", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de Delaware, Etat des Etats-Unis d'Amérique avec siège social à Chicago, Illinois, Etats-Unis,

ici représentées par Maître Pierre Feltgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé établies à Luxembourg et Chicago le 20 janvier 2010.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lesquelles parties comparantes sont les seuls associés de la société "GECGE Kosik Investors S.à.r.l." (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.877., ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14 Bd d'Avranches, constituée suivant acte notarié du 27 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°516 en date du 27 mai 2004.

Lesquels statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°243 du 2 février 2006, suivant acte notarié du 31 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°11541 du 11 août 2006, et finalement suivant acte notarié du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°274 du 9 février 2009.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six millions neuf cent quarante et un mille quatre cents euros (6.941.400.-EUR) à quatre millions neuf cent quarante-et-un mille quatre cent euros (4.941.400.- EUR) par l'annulation de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et par remboursement en numéraire d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) aux actionnaires, réparti comme suit:

- un million huit cent soixante-quinze mille euros (1.875.000.- EUR) à GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS S.à r.l. suite à l'annulation de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales détenues par GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS S.à.r.l.,

- cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR) à GOLUB KOSIK INVESTORS LLC suite à l'annulation de cinq mille (5.000) parts sociales détenues par GOLUB KOSIK INVESTORS LLC,

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent quarante-et-un mille quatre cent euros (4.941.400.- EUR) représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-six (197.656) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FELTGEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 février 2010. Relation: EAC/2010/1483. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038411/110.

(100038090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.917.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held, an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register Section B under number 148.917, incorporated by deed enacted on 16 October 2009 before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2255 on 18 November 2009 (the "Company"), lastly amended by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held before Maître Henri Hellinckx, notary prenamed, on 10 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 129 on 21 January 2010.

The meeting is presided by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 25 (twenty-five) shares of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are present so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the decrease of share capital of the Company by an amount of EUR 5,000 (five thousand Euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 20,000 (twenty thousand Euro), by the cancellation of 5 (five) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000 (five thousand Euro), so as to decrease it from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by the cancellation of 5 (five) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each (the "Capital Decrease"). The amount of the Capital Decrease shall be reimbursed to the sole shareholder of the Company.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements, resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euros), represented by 20 (twenty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each."

No other amendment to be made to the first paragraph of this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 148.917 constituée par acte notarié le 16 octobre 2009 par devant Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2255 du 18 novembre 2009 (la "Société"), dernièrement modifié par une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue par devant Maître Henri Hellinckx, notaire prénommé, le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 129 du 21 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25 (vingt-cinq) parts sociales de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 5.000 EUR (cinq mille Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) à 20.000 EUR (vingt mille Euros) par l'annulation de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société; et

4. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 5.000 EUR (cinq mille Euros), afin de le réduire de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) à 20.000 EUR (vingt mille Euros) par l'annulation de 5 (cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune (la "Réduction de Capital"). Le montant de la Réduction de Capital sera remboursé à l'associé unique de la Société.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 EUR (vingt mille Euros), représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune."

Cet article n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 février 2010. Relation: EAC/2010/2088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010038419/133.

(100037881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Outox Direct, Société Anonyme,
(anc. Vilo International S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.272.

L'an deux mille dix le douze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Vilo International S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 135.272) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommée, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 350 du 11 février 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice PENARUIZ, chef d'entreprise, demeurant à Paris.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maëlle LENAERS, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de Vilo International S.A. en OUTOX Direct, et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Modification de l'article 4 des statuts.

3. Suppression de l'avant dernier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4. Suppression du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Vilo International S.A." à "OUTOX Direct" et, par conséquent, de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de OUTOX Direct"

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts quant à son objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services liés à la vente par internet de produits alimentaires ou autres biens de la marque OUTOX ainsi que la prestation de services liés au développement marketing et publicitaire de la marque OUTOX par internet.

La société a également pour objet le développement du site internet afférent aux marques OUTOX INTERNATIONAL."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant dernier paragraphe de l'article cinq des statuts.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Vilo International S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 135.272), (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 19 December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 350 of 11 February 2008, the articles of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr. Maurice PENARUIZ, chef d'entreprise, residing in Paris.

The chairman appoints as secretary Mrs. Maëlle LENAERS, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Amendment of the company's name from Vilo International S.A. into OUTOX Direct, and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2.- Amendment of Article 4 of the articles of incorporation.

3.- Suppression of the penultimate paragraph of Article 5 of the articles of incorporation.

4.- Suppression of the last paragraph of Article 6 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the company's name from Vilo International S.A. in "OUTOX Direct" and to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a "société anonyme" under the name of OUTOX Direct".

Second resolution

The meeting decides to amend article four of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The corporate objet of the Company is to provide all services related to the sale by internet of food products or other products of the trademark OUTOX, as well as, to provide services related to the commercial and promotional development of the trademark OUTOX by internet.

The corporate object of the Company is also the development of the website in relation with OUTOX INTERNATIONAL trademarks."

Third resolution

The meeting decides to suppress the penultimate paragraph of article five of the articles of incorporation.

Fourth resolution

The meeting decides to suppress the last paragraph of article six of the articles of incorporation.

39581

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. PENARUIZ, M. LENAERS, S. BROUSSARD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7941. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038427/121.

(100037637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 8 mars 2010

La durée des mandats de M. Arnaud SCHREIBER et M. Benoît LEJEUNE a été modifiée et ils sont désormais nommés délégués à gestion journalière pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

en abrégé "BNPP REIM Lux S.A."

Dominique MOERENHOUT / Benoît LEJEUNE

Référence de publication: 2010038428/15.

(100037172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

EXTRAIT

En date du 11 février 2010, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

Broadleaf, L.P., avec siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYT-9002, a transféré 8.802 parts sociales ordinaires et 5.281 certificats de parts privilégiées qu'elle détenait dans la Société à Lily, L.P., enregistrée au RCS des Iles Caïman sous le numéro WK-24887, avec siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9005;

Broadleaf, L.P., avec siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9005, a transféré 3.698 parts sociales ordinaires et 2.219 certificats de parts privilégiées qu'elle détenait dans la Société à Apollo Fund VI BC, L.P., enregistrée au RCS des Iles Caïman sous le numéro WK-20743, avec siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9005.

Par conséquent les parts de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

Lily, L.P. détient 8,802 parts sociales ordinaires et 5,281 certificats de parts privilégiées; Apollo Fund VI BC, L.P. détient 3,698 parts sociales ordinaires et 2,219 certificats de parts privilégiées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010038650/26.

(100038270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mars 2010

Il est décidé de nommer en tant que nouvel administrateur:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Pierre LENTZ, administrateur démissionnaire en date du 1^{er} mars 2010

Le mandat de Monsieur Guy HORNICK expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038445/16.

(100037208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Adriatic Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Adriatic Islands Group d.d., a public limited company for tourism and services (dionicko drustvo za turizam i usluge), incorporated and existing under Croatian law, having its registered office at Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatia, and registered with the Commercial Court of Zagreb under number MBS 080577237,

Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Company Director, born on June 6, 1970 in Budapest, 12 (Hungary), with professional address at Máramaros út 56., 1037 Budapest, Hungary,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given on December 7, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Adriatic Fund Management S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number N° 141268, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 12, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2296, dated September 19, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 12 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") composed of three (3) to nine (9) managers. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by the unanimous approval of the shareholders.

A managing chairman of the Board of Managers shall be appointed by the Board of the Company for a period of up to three (3) years (the "Chairman").

The Chairman will preside at the meeting of each Board of Managers. The Board will appoint or dismiss, from his function of Chairman within the Board of Managers, any manager of the Company by vote of the majority of the managers present or represented at the Board meeting. The first Chairman shall be appointed by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by the unanimous approval of the shareholders.

The managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of the Chairman and one other manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board of Managers. However, the approval of the entry into any contract with any employee of the Company and of any remuneration of such employee falls within the competence of the sole shareholder or, as the case may be, of the shareholders. Collective decisions on such matters are validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Any managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board of Managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented.

All meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. Any decisions taken by the Board of Managers require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. Any manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the Chairman of the Board of Managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg."

IV. The shareholders resolve to amend article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Except as otherwise stated in article 12 of the present articles, all collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning one hundred percent (100%) of the share capital (unanimous vote), including for the appointment, revocation and replacement of the members of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Adriatic Islands Group d.d., une société à responsabilité limitée ayant une activité touristique et de services (dionicko društvo za turizam i usluge) de droit croate, ayant son siège social à Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatie, et enregistrée devant le Tribunal de commerce de Zagreb sous le numéro MBS 080577237,

Monsieur Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Administrateur de Sociétés, né le 6 juin 1970 à Budapest, 12 (Hongrie), ayant son adresse professionnelle à Máramaros ut 56., 1037 Budapest, Hongrie,

ici représentés par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 7 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Adriatic Fund Management S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141268, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296, en date du 19 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") composé de trois (3) à neuf (9) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, sur résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Un président du Conseil de Gérance est désigné par le Conseil de la Société pour une durée ne pouvant excéder trois (3) ans (le "Président").

Le Président présidera les réunions de chaque Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance désignera, ou révoquera de sa fonction de Président au sein du Conseil, tout gérant de la Société par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil de Gérance. Le premier Président du Conseil de Gérance sera nommé par l'assemblée des associés, sur résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

La Société est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Toutefois, l'approbation de la conclusion de tout contrat avec tout salarié de la Société et de la rémunération dudit salarié est de la compétence de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés. Les décisions collectives portant sur de tels sujets sont valablement prises pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous gérants agissant en commun pourront déléguer leurs pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins l'un de ses membres est présent ou représenté. Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au Luxembourg. Toute décision sera prise par le Conseil de Gérance à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le Président du Conseil. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

IV. Les associés décident de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Sauf disposition contraire prévue par l'article 12 des présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social (vote unanime), y compris pour l'élection, la révocation et le remplacement des membres du Conseil de Gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57332. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010038420/188.

(100037801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mars 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010038440/13.

(100037492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Driven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société:

Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société:

La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143.377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour DRIVEN S.A.

Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010038434/15.

(100037603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.875.835,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 149.430.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Quintiles Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared,

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 486,358,335 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. has been duly informed.

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 486,333,335 so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 to GBP 486,345,835 by the issuance of 486,333,335 new shares with a nominal value of GBP 1 each;

2) Subscription, intervention and payment of 486,333,335 new shares with a nominal value of GBP 1 each by a contribution in kind by Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l.;

3) Decrease of the share capital of the Company by an amount of GBP 481,470,000 so as to reduce it from the amount of GBP 486,345,835 to GBP 4,875,835;

4) Redemption and cancellation of 481,470,000 shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;

5) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l. the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 486,333,335 (four hundred eighty-six million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-five Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 12,500 to GBP 486,345,835 by the issuance of 486,333,335 new shares with a nominal value of GBP 1 each.

Second resolution

It is resolved to accept that the 486,333,335 new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 be fully subscribed by Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l. by way of a contribution in kind consisting of:

- a receivable against Quintiles UK Holdings Ltd, a company duly organized and validly existing under the laws of England and Wales ("Quintiles UK") for an amount of GBP 241,100,000 (the "Receivable"); and

- all the 245,233,334 shares it owns in Quintiles UK representing 100% of the share capital of Quintiles UK and valued at GBP 245,233,335 (the "Quintiles UK Shares").

(the Quintiles UK Shares and the Receivable being hereafter referred to as the "Contributed Assets")

Intervention - Subscription - Payment

Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l., here represented by Mr. Régis Galiotto, named above, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of GBP 486,333,335 by subscribing to all the 486,333,335 new shares of the Company, the whole being fully paid up by the Contributed Assets.

Evaluation

The value of the Contributed Assets is set at GBP 486,333,335 (four hundred eighty-six million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-five Great Britain Pounds).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Quintiles UK Shares are in registered form and are fully paid up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Assets;
- (iii) the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Assets are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Quintiles UK is duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
- (vii) to its knowledge Quintiles UK is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Assets; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Justin A. Van Gennep and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Assets, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

It is noted that further to the above resolutions, the amount of the share capital of the Company is of GBP 486,345,835 represented by 486,345,835 shares of GBP 1 each.

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 481,470,000 (four hundred eighty-one million four hundred seventy thousand Great Britain Pounds) so as to reduce it from the amount of GBP 486,345,835 to GBP 4,875,835 by the redemption of 481,470,000 shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem at a redemption price of GBP 1 per share 481,470,000 shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each, followed by the cancellation of these 481,470,000 shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, Quintiles Luxembourg European Holding S.a r.l. resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 4,875,835 (four million eight hundred seventy-five thousand eight hundred thirty-five Great Britain Pounds) divided into 4,875,835 (four million eight hundred seventy-five thousand eight hundred thirty-five) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Quintiles Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 GBP et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

A comparu,

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 486.358.335 GBP et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. a été préalablement informée.

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 486.333.335 pour le porter de son montant actuel de 12.500 GBP à 486.345.835 GBP par l'émission de 486.333.335 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune;

2) Souscription, intervention et paiement des 486.333.335 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, par un apport en nature de Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l.;

3) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 481.470.000 GBP afin de le réduire de 486.345.835 GBP à 4.875.835 GBP;

4) Rachat et annulation de 481.470.000 parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 GBP chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société;

5) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

6) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 486.333.335 GBP (quatre cent quatre-vingt six millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-cinq Livres Sterling) pour le porter de 12.500 GBP à 486.345.835 GBP par l'émission de 486.333.335 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 486.333.335 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune soient souscrites par Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., par un apport en nature consistant en:

- une créance contre Quintiles UK Holdings Ltd, une société dûment organisée et existant valablement selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ("Quintiles UK"), d'un montant de 241.100.000 GBP (la "Créance"); et

- l'intégralité des 245.233.334 parts sociales que Quintiles Luxembourg European Holding détient dans Quintiles UK représentant 100% du capital de Quintiles UK et évalué à un montant de 245.233.335 GBP (les "Parts de Quintiles UK"); (les Parts de Quintiles UK et la Créance seront conjointement visées ci-après par les "Actifs Apportés").

Intervention - Souscription - Paiement

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., représentée par M. Régis Galiotto, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 486.333.335 GBP en souscrivant à l'ensemble des 486.333.335 nouvelles parts sociales de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par apport des Actifs Apportés.

Evaluation

La valeur des Actifs Apportés a été fixée à 486.333.335 GBP (quatre cent quatre-vingt six millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-cinq Livres Sterling).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts de Quintiles UK sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés aux, Actifs Apportés;
- (iii) les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Quintiles UK est dûment constituée et existe valablement selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- (vii) à sa connaissance, Quintiles UK ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actifs Apportés; et

(ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportés requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Justin A. Van Gennep et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs Apportés, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

Il est noté qu'en conséquence des résolutions qui précèdent le montant du capital social de la Société est de GBP 486.345.835 représenté par 486.345.835 parts sociales de GBP 1 chacune.

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 481.470.000 GBP (quatre cent quatre-vingt un millions quatre cent soixante-dix mille Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 486.345.835 GBP à 4.875.835 GBP par le rachat de 481.470.000 parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de 1 GBP par part sociale, 481.470.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, suivi de l'annulation de ces 481.470.000 parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling), divisé 4.875.835 (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ six mille huit cents Euros (6.800.-euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50298. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038422/242.

(100037851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2010, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection de Martin Gilbert, Christopher Little, David Van Der Stoep, Hugh Young, Neville Miles, Gary Marshall, Bob Hutcheson, Nigel Storer et Victoria Brown comme administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Renouvellement du mandat de KPMG Audit Sàrl en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Selim Saykan

Director

Référence de publication: 2010038439/17.

(100037524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

DBIT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.585.

L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de la société Ernst & Young au poste de commissaire aux comptes, la société Kenloo SARL ayant son siège social à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

Le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Windhof, le 1^{er} décembre 2009.

Référence de publication: 2010038437/11.

(100037614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Comptoir Foncier de Gravenmacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.172.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 04 mai 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société:

Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société:

La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143.377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour COMPTOIR FONCIER DE GRAVENMACHER S.A.

Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010038442/15.

(100037599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.860.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} décembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038443/13.

(100037166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Thalia Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme,
(anc. Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

Extract of the Circular Resolution of the Board of Directors dated February 18th, 2009

- Election of Mr. Francesco Badaracco (professionally residing at BSI S.A., 23 Via Peri -CH-6900 Lugano - Switzerland) as director of the Company until the next annual general meeting of the Company pursuant to the resignations of Messrs Walter Etter and Carlo Broggi.

- Confirmation of the appointment of Ernst & Young Luxembourg S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, as independent auditor of the Company in replacement of PricewaterhouseCooper S.à.r.l as from January 1, 2008 and re-election of Ernst & Young Luxembourg S.A as independent auditor of the Company until the next annual general meeting of the Company.

Suit la traduction française

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 18 février 2009

- Election de Mr. Francesco Badaracco (résidant professionnellement chez BSI S.A., 23 Via Peri -CH-6900 Lugano - Suisse) comme administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suite aux démissions de Mr. Walter Etter et de Mr. Carlo Broggi

- De confirmer la nomination de Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège au 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, en tant réviseur d'entreprise indépendant de la société en lieu et place de PricewaterhouseCooper S.à.r.l à partir du 1^{er} janvier 2008 et de réélire Ernst & Young Luxembourg S.A en tant que réviseur d'entreprise indépendant de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

For Thalia Fund Management Company (Lux) S.A.

Référence de publication: 2010038757/26.

(100038249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2010

Est nommé administrateur de la Société avec effet au 2 mars 2010 Monsieur Teun AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, demeurant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038444/13.

(100037181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010038446/13.

(100037088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

The Private Equity Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.556.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038448/16.

(100037079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

SunGem SubSerFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.247.

—
EXTRAIT

Le 3 mars 2010, l'associé unique a pris la décision suivante:

1. de nommer réviseur d'entreprises la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour la réalisation de l'audit des comptes portant sur la période allant du 10 mars 2009 au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038452/12.

(100037135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M&G Packaging s.à r.l.).**

Capital social: EUR 29.500.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre au siège social de la société

Le mandat d'administrateur de Monsieur Wilhelmus VAN DER ZANDE est révoqué avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038450/13.

(100036903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

SH Group Global Licensing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.373.

—
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010038449/13.

(100037085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

BML Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 141.691.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 31 décembre 2009

La démission de Nicolas MICHAUX en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Martine CRAHAY, administratrice de sociétés, née à Chenée (Belgique), le 13 novembre 1973, demeurant L-2273 Luxembourg, 18, rue de l'Ouest, a été coopté en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire se prononçant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BML SERVICES S.A.

Référence de publication: 2010038451/14.

(100036991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 10 mars 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale nomme Johannes Jacobus MEIJER, né le 15 mars 1971 à Heerenveen (Pays Bas), résidant professionnellement au 59 Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam au poste d'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010038453/14.

(100037201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Starwood GT Licensing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.307.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010038454/13.

(100037087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Banyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Luc HANSEN

continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010038455/15.

(100037139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 12 Février 2010:

A démissionné du Conseil de Gérance, avec effet au 7 May 2010

- M. Croft Paul, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

A démissionné du Conseil d'Administration, avec effet au 29 Juin 2010

- M. Foxley Simon, 4, Blake Gardens, GB-SW6 4QA, London

Est élu au Conseil de gérance à partir du 2 Juillet 2009 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2010

- M. Jenvrin Patrick, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil de gérance jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2010

- Mme Camilleri Sarah, Gérant, 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- Mme Merz Gabriele, Gérant, 16, Theatinerstrasse, D-80333, München

Sont réélus au Conseil d'Administration jusqu'au terme de l'Assemblée Générale de 2010

- M. Ketterer Reto, Administrateur, 42D, Etzelstrasse, CH-8820, Wädenswil

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

- M. Spahni André, Administrateur, Grätzlistrasse, 56, CH-8152, Opfikon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010038779/26.

(100037893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Starwood GT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

—
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010038457/13.

(100037086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

B.O.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.430.

—
L'adresse de l'administrateur de catégorie A et président Monsieur Antonio PETTINATO est dorénavant modifiée comme suit:

Monsieur Antonio PETTINATO, expert-comptable, demeurant au 10, via Configliachi, I-35123 Padova, Italie, avec effet au 29 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038458/13.

(100037154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.831.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises le 10 août 2009

Le conseil d'administration a décidé:

De conférer à Monsieur Patrik BURNÄS et à Monsieur Per Olov OERLING tous les pouvoirs nécessaires pour représenter la Banque dans le cadre de la gestion journalière ainsi qu'un pouvoir de signature de catégorie A.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038459/13.

(100037270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Luxbra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.551.

—
Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 19 février 2010 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société LUXBRA SARL est désormais réparti comme suit:

DA SILVA DOS SANTOS VIVIAN, née le 06 octobre 1984 à Salvador (Brésil), demeurant à L-3347
Leudelange, 27, rue de Cessange 100 parts

Total: CENT parts sociales

Fait à Luxembourg, le 19/02/2010.

Référence de publication: 2010038509/15.

(100036906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PEF Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.830.

—
Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038468/13.

(100037165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038460/16.

(100037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Heart of Stone, Société Anonyme,
(anc. Imza S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.259.

L'an deux mille dix le douze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Imza S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 135.259) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommée, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 350 du 11 février 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maëlle LENAERS, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de Imza S.A. en Heart of Stone et modification subséquente de l'article 1 des statuts;

2. Modification de l'article 4 des statuts.

3. Suppression de l'avant dernier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4. Suppression du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Imza S.A." à "Heart of Stone" et, par conséquent, de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Heart of Stone".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts quant à son objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la réalisation de transactions immobilières et le conseil en acquisition, gestion et cession de tout bien immobilier situé au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut acquérir, vendre, louer des immeubles et tous droits immobiliers, prendre et mettre en location des biens immeubles, gérer respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour compte de tiers. Elle peut accomplir en général toutes les opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui seront chargées de l'acquisition, la gestion et la cession de tout bien immobilier situé au Luxembourg ou à l'étranger; ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant dernier paragraphe de l'article cinq des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Imza S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 135.259), (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1330 Luxembourg, 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 19 December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 350 of 11 February 2008, the articles of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr. Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maëlle LENAERS, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Amendment of the company's name from Imza S.A. into Heart of Stone, and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2.- Amendment of Article 4 of the articles of incorporation.

3.- Suppression of the penultimate paragraph of Article 5 of the articles of incorporation.

4.- Suppression of the last paragraph of Article 6 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the company's name from Imza S.A. in "Heart of Stone" and to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a "société anonyme" under the name of Heart of Stone".

Second resolution

The meeting decides to amend article four of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is to realize real estate transactions and advice in acquisition, management and transfer of all real estate located in Luxembourg or in foreign countries.

The Company can acquire, sell, lease real estate properties and all real estate rights, lease and put into leasing real estate, manage respectively the management of real estate or real estate capital in proper name or on thirds behalf. It can carry out in general all commercial and financial transactions directly or indirectly related to this corporate object.

The Company can take participations in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, that will be in charge of acquisition, management and transfer of all real estate located in Luxembourg or in foreign countries; as well as management, control and development of these participations."

Third resolution

The meeting decides to suppress the penultimate paragraph of article five of the articles of incorporation.

Fourth resolution

The meeting decides to suppress the last paragraph of article six of the articles of incorporation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. BROUSSARD, M. LENAERS, S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7239. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038541/130.

(100037639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

—
EXTRAIT

En date du 10 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Andrew William Guille, administrateur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse. St Saviour, Guernesey GY7 9SU, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry
- Robert Charles Reynders

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Andrew William Guille

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038465/25.

(100037000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signifer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.659.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2010

Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de INDEPENDANT S.A.R.L. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SIGNIFER S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038635/16.

(100038006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Regate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 47.440.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010038462/16.

(100037115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 10 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

ALMA CAPITAL EUROPE

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010038838/15.

(100037860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.
